

COMMUNIQUE DU MINISTERE DES TRANSPORTS RELATIF A LA SUSPENSION DES INSPECTEURS DES EXAMENS THEORIQUES ET PRATIQUES DU PERMIS DE CONDUIRE

Dans le cadre du renforcement de la sécurité routière et prenant en compte les causes des accidents graves sur les routes de notre pays en dépit des efforts consentis par le Gouvernement pour transporter les biens et les personnes dans les meilleures conditions de sécurité et de confort, il est apparu nécessaire pour le Ministère des transports d'assainir le parcours pour l'obtention du permis de conduire.

Aussi, suite à des enquêtes préliminaires et vu la nécessité de lutter efficacement contre la corruption et la fraude dans l'obtention du permis de conduire, le Ministre des Transports informe les candidats aux examens, que pour des raisons d'enquêtes approfondies et de nécessité de service, il est décidé, à compter du **lundi 26 avril 2021**, de la suspension de leurs fonctions, de tous les inspecteurs affectés au service des examens théoriques et pratiques du Permis de Conduire.

Le Ministre des Transports tient à rassurer les candidats aux examens du Permis de conduire que ceux-ci reprendront dès le lundi 03 mai 2021 et seront assurés par les agents de la gendarmerie nationale pour une période de trois (03) mois, le temps pour le gouvernement d'achever la phase cruciale de la réforme desdits examens.

En vue d'assurer l'effectivité de cette mesure qui vise à sauver les vies humaines et à conserver la crédibilité du Permis de conduire ivoirien, le Ministre des Transports **invite les candidats aux examens à la patience et l'ensemble des usagers de la route au strict respect des règles du code de la route.**

Fait à Abidjan, le 23 avril 2021

Le Ministre des Transports

Amadou KONE